

// Service Presse
Tél. 02 40 41 67 06
presse@nantesmetropole.fr



Nantes, le 15 avril 2022

Retour des terrasses estivales et de la piétonnisation des rues à partir de ce 15 avril

Les terrasses estivales font leur retour du 15 avril au 15 octobre. Pour les commerces, cafés et restaurants, cela marque traditionnellement l'ouverture de la saison estivale. Dans le centre-ville et les quartiers nantais, 155 terrasses saisonnières vont être installées, complétant les 713 terrasses permanentes qui, elles aussi, vont pouvoir s'étendre sur l'espace public.

Par ailleurs, après les expérimentations positives de piétonnisation de rues menées en 2020 et 2021, la ville rendra piétonnes sur la même période 13 rues situées dans le centre, au Champ-de-Mars ou encore sur l'île de Nantes. Ces mesures, avec le renforcement continu de la présence policière sur le terrain et la gratuité des transports en commun le week-end, visent à soutenir la reprise des activités en extérieur dans une atmosphère propice à la convivialité.

« Après deux années marquées par un contexte inédit, je suis particulièrement heureuse de pouvoir annoncer la mise en place de cette charte qui permet le retour des terrasses estivales, accompagnée de nouvelles piétonnalisations de rues. Expérimentés en pleine période de crise, attendus aujourd'hui par les habitants, ces deux dispositifs ont été l'objet d'une concertation étroite, tant avec les acteurs économiques qu'avec les riverains, et contribueront à la convivialité de cette nouvelle période estivale. »

Johanna Rolland, maire de Nantes, présidente de Nantes Métropole

Une charte rédigée avec les partenaires économiques pour rouvrir les terrasses estivales des cafés, bars et restaurants

Après deux années marquées par l'épidémie de coronavirus, l'année 2022 s'annonce plus propice à la convivialité. La Ville de Nantes, Nantes Métropole et l'ensemble des acteurs économiques ont travaillé main dans la main pour s'accorder sur des règles communes. La charte relative aux terrasses, initiée en 2020 pour faire face au contexte sanitaire, est à nouveau signée par toutes les parties. Objectif : accompagner la reprise économique, régir les principes d'occupation du domaine public par les commerçants et garantir la sécurité et le bien-vivre ensemble des clients et usagers.

Extension des terrasses et partage de l'espace public : les 4 points de la charte à noter

- Les emprises de terrasse permanentes pourront être étendues voire doublées pour les plus petites
- Les terrasses estivales pourront elles aussi bénéficier d'une extension voire d'un doublement
- Les animations de quartier, culturelles ou musicales, créant du lien social, sont encouragées selon des règles et des horaires définis
- Le partage de l'espace public entre les différents usages doit être respecté ainsi que les conditions de circulation obligatoires

Enfin, la charte rappelle l'objectif de s'adapter à la situation sanitaire et d'organiser le fonctionnement des établissements en conséquence.

La charte 2022 prend en compte les remarques des riverains issues du bilan des chartes 2020 et 2021. Elle rappelle que les espaces publics sont communs, utiles aux déplacements personnels comme professionnels, aux piétons, cyclistes ou véhicules motorisés, aux cafés, bars et restaurants comme aux autres commerçants, aux accès riverains comme aux accès de salubrité publique (collecte des déchets, nettoyage) ou d'intervention (pompier, police, gaz). Dans ce cadre, **les organisations professionnelles et les services de la Ville mettent en place un dispositif commun de médiation** (le comité technique CHR) pour prévenir les nuisances, s'assurer de la gestion et de la sécurité des lieux, intervenir en cas de conflits d'usage.

La charte porte une **attention particulière au respect des personnes à mobilité réduite**. Toute terrasse doit impérativement être accessible aux PMR selon le cahier des charges de la Métropole. La chaussée et les trottoirs environnants doivent être dégagés et libre d'accès pour les PMR.

« La charte relative aux terrasses et les règles énoncées répondent aux attentes de l'ensemble des acteurs, preuve est donnée encore une fois, de notre capacité à travailler en collectif pour la sécurité et le respect de tous. »

Hugues Frioux, vice-président de la Chambre de commerce et d'industrie Nantes – St-Nazaire

« La ville de Nantes est dotée de professionnels de la restauration talentueux et engagés qui savent sublimer des produits locaux emblématiques. Sucré ou salé : pâtisseries, viennoiseries, salades, sandwiches, glaces... nos artisans de proximité seront là pour accueillir les consommateurs en terrasse ! »

Frédéric Brangeon, président de la Chambre de métiers et de l'artisanat de Loire-Atlantique

« Les terrasses estivales sont l'âme de notre centre-ville. Avec la Ville de Nantes et l'ensemble des partenaires, nous avons travaillé de concert pour permettre à nos cafés et restaurants d'avoir un dispositif renforcé avec une extension de certaines terrasses, de belles animations et des rues piétonnes pour l'occasion. Dans un contexte où nous en avons bien besoin, cela contribue activement à rendre notre centre-ville vivant et joyeux. »

Teddy Robert, président de l'association Plein centre

« Nous tenons à saluer le travail réalisé dans le cadre de la charte qui inscrit le commerce de quartier dans une dynamique globale et permet de se retrouver dans la rue. »

Richard Gouraud, président de l'Union nantaise du commerce de détail (UNACOD)

« L'activité des terrasses constitue un enjeu primordial pour l'attractivité et la dynamique des bars et restaurants de centre-ville. Nous nous réjouissons que le travail coordonné entre la Ville de Nantes et les représentants professionnels ait permis, dans la grande majorité des cas, une gestion au plus près des attentes des professionnels comme des clients, et ce dans le respect de l'espace public comme des usagers. Ce travail de concertation doit continuer pour apporter des solutions pragmatiques aux établissements qui en font la demande. »

Catherine Quérard, présidente du Groupement national des indépendants (GNI Hôtellerie et restauration)

« La terrasse apporte un parfum d'été. Les terrasses et la piétonnisation sont une conséquence de la volonté de faire une ville plus tolérante, plus accueillante, favorisant le dialogue entre citoyens dans le respect de tous les usagers de l'espace public. La terrasse crée une convivialité particulière, une capacité de favoriser la tolérance et les échanges réciproques. C'est une forme de reconquête de l'espace public par les citoyens pour lui donner une âme. Celle de la parole partagée, constructive de pensées, de liens et d'Amour... Nous en avons tous besoin. Bel été 2022. »

Frédéric de Boulois, président de l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie (UMIH 44)

« La crise sanitaire a été le révélateur des enjeux de proximité, de l'importance du quartier comme territoire de vie. On a oublié parfois que le besoin de se retrouver et de faire la fête était un besoin fondamental. Et que le besoin de partager s'invite sur les lieux de vie : de l'appartement à la terrasse d'un bar. Le confinement a mis en évidence l'importance du dialogue territorial entre les acteurs économiques et culturels, résidents et pouvoirs publics dans le cadre par exemple de charte concertée. Ce dispositif ouvert est pertinent pour s'adapter à la crise, expérimenter et co-construire notre convivialité du futur. »

Eric Le Jeune, président du collectif Culture bar-bars

« Cette charte renouvelée permet d'inscrire durablement cette volonté, à Nantes, d'offrir aux voyageurs d'ici et d'ailleurs l'opportunité d'une découverte de la ville libre, ouverte et vivante ! »

Jean Blaise, directeur du Voyage à Nantes

→ Charte d'accompagnement envoyée sur demande à presse@nantesmetropole.fr

13 rues nantaises rendues piétonnes pendant la saison estivale 2022

Les beaux jours reviennent et ils s'accompagnent du retour des rues piétonnes. Cette année, 13 rues vont de nouveau être piétonnisées à partir du 15 avril et jusqu'au 15 octobre 2022. Ce dispositif, travaillé avec les commerçants et riverains, s'appuie sur la volonté d'apaiser la circulation en ville pour favoriser l'usage des modes actifs (marche, vélo), profiter d'une ville plus calme et apaisée et permettre aux habitants et commerçants de pouvoir s'approprier et animer les espaces publics.

Plus d'informations sur le dispositif :

- 8 rues piétonnisées 24h/24 : Saint-Léonard, Cheval-Blanc, Armand-Brossard, Grande-Biesse, Léon-Jamin, Marais, Léon-Blum, Beausoleil ;
- 5 rues piétonnisées en journée et soirée : Joffre et Lebrun de 19h à 1h30, Carmélites de 16h à 1h30 en semaine et de 11h à 1h30 le week-end, Fourré et Colmar de 19h à 1h30.

Parmi ces 13 rues, 3 ont été définitivement piétonnisées depuis la fin de l'année 2021. Il s'agit des rues Léon-Jamin, Léon-Blum et Beausoleil. Les 10 autres rues restent piétonnes de manière temporaire sur la période printemps/été. Durant les temps de piétonnisation, les rues sont fermées à la circulation via l'installation de barrières et le stationnement est également interdit.



Une démarche confortée depuis 2020

Ce dispositif avait été mis en place en mai 2020, lors du déconfinement. Les rues avaient été rendues piétonnes pour accompagner notamment la reprise des cafés, hôtels et restaurants. Après l'évaluation participative et citoyenne « La rue pour tous » menée fin 2020, il avait été décidé de remettre en place ces piétonnisations, en semaine et les week-ends, du 19 mai au 15 novembre 2021.

Fin 2021, les habitants et commerçants des rues concernées ont été invités à s'exprimer et 400 réponses ont été recueillies via un questionnaire. L'évaluation et les observations ont démontré que les piétonnisations ont pu conduire à la création d'une identité forte pour les rues et constituent un facteur d'attractivité. Elles favorisent la création de liens entre les lieux et les personnes et assurent le dynamisme d'un quartier et de ses commerces. L'espace libéré de la voiture permet de voir naître de nouveaux usages où les enfants viennent jouer librement dans la rue et où les voisins organisent de manière informelle des repas entre eux.

L'évaluation a également permis d'ajuster certains aspects de la piétonnisation. Avec le souci de mieux impliquer l'ensemble des riverains et des commerçants dans ce dispositif, 3 comités sont organisés pour les rues rendues définitivement piétonnes (Jamin, Blum et Beausoleil). Il a pour objectif de définir les aménagements à réaliser et les animations à organiser tout en prenant en compte tous les besoins. **Autre nouveauté : la Ville de Nantes prévoit un financement de 10 000€ pour l'ensemble des animations/activités et décorations** mises en place dans les 13 rues piétonnes en 2022.